Nations Unies A/HRC/36/G/9

Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trente-sixième session
11-29 septembre 2017
Point 4 de l'ordre du jour
Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Note verbale datée du 31 août 2017, adressée au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme par la Mission permanente de l'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Arménie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et a l'honneur d'annoncer la publication du rapport spécial public sur les missions d'enquête menées dans les villages de Voskepar, Baghanis, Voskevan et Koti (Province de Tavush, République d'Arménie)* élaboré par le Défenseur des droits de l'homme de la République d'Arménie, qui fait état de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les forces armées azerbaïdjanaises entre avril et juin 2017.

La Mission permanente de la République d'Arménie prie le Haut-Commissariat de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note verbale en tant que document de la trente-sixième session du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 4 de l'ordre du jour.

* Rapport disponible à l'adresse www.ombuds.am/images/Report_Tavush_30.pdf (en anglais).

GE.17-16186 (F) 280917 280917
1716186

Merci de recycler